

Demande d'autorisation environnementale en vue de l'extension et du renouvellement d'exploitation de l'installation de stockage de déchets inertes et déchets non dangereux (déchets d'amiante lié)

Par la société GUENNEAU TRAVAUX PUBLICS

Lieu-dit « Le Merdy » à Kerlaz (Finistère)

PIECES COMPLEMENTAIRES

En application des articles L 123-4 et R 123-14 du Code de l'Environnement, le commissaire enquêteur a complété le dossier d'enquête par l'adjonction des pièces suivantes :

- Extrait de la délibération en date du 09 octobre 2019 du conseil municipal de Kerlaz adoptant la modification n°1 du PLU pour le zonage NC
- Organigramme des sociétés Hubert LE ROUX
- Suivi piézométrique du 19 juin 2020 et dossier technique des 4 piézomètres, forages réalisés par l'entreprise PRISER en avril 2020

Ces documents ont été produits par la société GUENNEAU TRAVAUX PUBLICS.

Le 19 juin 2020,



Maryvonne MARTIN
Commissaire enquêteur